

Demande reçue par : ☐ Mail (.....) ☐ Dépôt (.....)

Cachet d'arrivée au secrétariat :

Technicien en charge : ☐ Denis TONRU ☐ Luciano RIVIÈRE
 ☐ Rainal HOAREAU ☐ Julien ROBERT
 ☐ Audrey GRONDIN ☐ Ludovic PAYET
 ☐ Guillaume PAYET ☐



EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF > 20 EH

Partie réservée au SPANC

Coordonnées du SPANC : spanc@casud.re

L'ENTRE-DEUX (97414)	2 rue Fortuné Hoarau	0262 54 01 81
SAINT-JOSEPH (97480)	4 rue des Pervenches	0262 41 58 43
SAINT-PHILIPPE (97442)	41 A rue Leconte Delisle	0262 52 25 54
LE TAMPON (97430)	18 Bis rue d'Espagne	0262 57 09 90

N° de dossier SPANC :ANC.....

Adresse du contrôle :

.....

.....

Dossier complet déposé le :

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Contrôle de Conception** consistant en l'examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- **Contrôle de Réalisation** effectué sur site pendant les travaux (avant & après remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC. Cet imprimé (5 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPANC, constitue le rapport (6 pages) prévu au L2224-8 III 1° du CGCT

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

*Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service.
Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.*

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e)nom et prénom..... certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- **À informer le SPANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux,**
- **À prendre rdv à l'avance auprès du SPANC afin de réceptionner et constater les travaux à chaque étape (- Fond de fouille des ouvrages - Avant remblaiement avec mesures de l'épaisseur des matériaux – Raccordement des collecteurs et aérations + Essais en eaux),**
- **À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC (contrôle de bonne exécution des travaux),**
- **À transmettre au SPANC les justificatifs caractérisant l'installation mise en place (factures des dispositifs et bons de livraison des matériaux (agréats),**
- **À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant,**
- **À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC (conception et exécution).**

Fait à :, le

Signature :

1 - Informations générales (A renseigner le plus lisiblement possible par le pétitionnaire)

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
☐ d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
☐ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
☐ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (ANC non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE Nom et prénom du demandeur :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mail :

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Nom et prénom de l'occupant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Mail :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : "....."

Référence où est situé l'installation d'assainissement, si différente (section et numéro) :

2 - Caractéristiques du projet (A renseigner obligatoire par le pétitionnaire)

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : Tél : Courriel :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom : Tél : Courriel :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui ☐ Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle (autre immeuble, ne pas remplir)

• Type de Résidence

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser :))

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales¹ après travaux)

Cas particulier :

Si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH (étude particulière obligatoirement)

¹Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service », telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

Autres immeubles (autre que maison individuelle)

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou **nombre d'usagers permanents** ? **personnes** et/ou le **nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu)** ? **EH**.

Partie réservée au spanc

Autre information à disposition du SPANC, complémentaire et/ou contradictoire avec la déclaration

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLEDesserte en eau par distribution ☐ publique (Cise, veolia, autres...) ☐ privée- Si privée, le captage privé est-il à proximité ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*• Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non*N.B. : tout dispositif de prélèvement, ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*• Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ? ☐ Oui ☐ Non• Si oui, l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non• Si oui, la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? ☐ Oui ☐ Non☐
☐
☐
☐
☐
☐*△ la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.***► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES****Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?***N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.*☐ Oui ☐ Non**► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN****Existence d'une étude de sol spécifique ?**☐ Oui ☐ Non*N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.*Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

- **Pente existante :** ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %
- **Terrain inondable :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas
- Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : ☐ Oui ☐ Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

- **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) : ☐ à dominante argileuse/limoneuse ☐ à dominante sableuse/scoriacé
- Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : ☐ Oui ☐ Non

OBSERVATIONS*(vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation)*

**RAPPEL IMPORTANT :** la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et/ou traitement primaire

☐ Bac à graisses :☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)☐ Autre volume :litres*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*☐ Fosse toutes eauxVolume :m³*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*☐ Pré filtre (décolloïdeur)

Volume : litres

Est-il intégré à la fosse ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :☐ Toilettes sèches :*Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place :

☐ Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

☐ Lit d'épandageSurface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué :

☐ Lit filtrant vertical non drainé

Longueur = m

☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal

Largeur = m

Surface = m²☐ Filtre à sable vertical drainé

Profondeur = m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Longueur au sommet =m

Largeur à la base = m

Largeur au sommet =m

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de ZéolitheFournisseur : Surface de filtration =m²

Partie réservée au spanc

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du bac à graisses est adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Dispositif réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

☐ Oui ☐ Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

☐ Oui ☐ Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau)

☐ Oui ☐ Non

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE (SUITE)

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :

FILIÈRE AGRÉÉE → joindre obligatoirement une étude de sol spécifique !

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

☐ Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

☐ Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitéesMODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES²☐ Par infiltration dans le sol en place :☐ Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

☐ Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)Surface de contact = m², en raison de m²/EH

→ soit m x m → Profondeur = m

☐ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)**N.B. :** Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel des eaux usées même traitées n'est pas autorisé (cf. règlement sanitaire départemental)

Partie réservée au spanc

Filière réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

☐ Oui ☐ Non

Aucun rejet en milieu superficiel n'est envisagé ?

☐ Oui ☐ Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Le présent formulaire dûment complété
- Copie d'une pièce d'identité valide (*recto verso*)
- Copie d'un justificatif d'adresse datant de moins de 3 mois (*personne physique*) ou d'un extrait de Kbis (*société ou professionnel*)
- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (*si réalisée*)
- Plan cadastral (*format A4 avec la section et le numéro*)
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Plan de coupe (*longitudinal & transversal*) de la filière choisie avec points de niveau
- Extrait du PPR et règlement objet de la zone



Partie réservée au spanc

3 - Avis du SPANC sur le projet d'installation

L'avis du SPANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen (cf. page 6) du présent dossier fourni par le propriétaire, complétée si nécessaire par une visite sur site.

²se référer au règlement du SPANC et au règlement sanitaire